



CFA DES MÉTIERS TECHNIQUES
DU SPECTACLE VIVANT
ET DE L'AUDIOVISUEL

La rémunération de l'apprenti préparant un titre de niveau III

Dans le secteur privé

	18 à 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	41%du SMIC (601.31 €)	53%du SMIC (777.31 €)
2 ^{ème} année	49%du SMIC (718.64 €)	61%du SMIC (894.64 €)
3 ^{ème} année	65%du SMIC (953.30 €)	78%du SMIC (1143.96 €)

Base du SMIC au 01/01/2016 1 466.62 €

Dans le secteur public

	18 à 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	61%du SMIC (894.64 €)	73%du SMIC (1070.63 €)
2 ^{ème} année	69%du SMIC (1011.97 €)	81%du SMIC (1187.97 €)
3 ^{ème} année	85%du SMIC (1246.63 €)	98%du SMIC (1437.29 €)

Base du SMIC au 01/01/2016 1 466.62 €

Ces pourcentages sont majorés de 10 points pour un niveau IV

Ces deux tableaux sont des bases minimales et il est possible à l'entreprise de proposer un salaire supérieur à l'apprenti.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Jérémie VIVIER / Relations entreprises :

01 48 97 59 93

jjvivierv@cfa-sva.com

Document modifié par JV, le 26/01/16